

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 26 juin 2013

Monsieur Johann Girard ouvre la séance en saluant les membres du Conseil, la Municipalité, le public et les représentants de la presse.

La secrétaire procède à l'appel : 26 membres sont présents.

Excusés : Mesdames Ingrid Ciampi, Martine Marguerat
Messieurs Laurent Bourgeois, Alexandre Maeder

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

Le procès-verbal est mis en discussion :

- Monsieur Rémy Wulliens demande si Hodigaz, Cosvegaz et Holdigaz, étaient toutes trois présentes lors de la réunion avec la Commune (v.page 79, point 2, ligne 3) ?
- Le Syndic répond que Holdigaz, Cosvegaz et Germanier Ecorecyclage étaient présents.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2013 est accepté à l'unanimité tel que modifié.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour avec la suggestion de modification :

1. Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2012
2. Rapport de la Commission de gestion sur le rapport de gestion 2012
3. Préavis n° 2/2013 relatif à l'approbation des statuts du SDIS "Etraz Région"
4. Préavis n° 3/2013 relatif au projet de centre aquatique de la région Morges
5. Préavis n° 4/2013 relatif à l'élection complémentaire d'un(e) Municipal(e)
6. Préavis n° 5/2013 relatif à une avance de trésorerie pour l'étude de faisabilité du PPA RC30 Nord
7. Election du bureau du Conseil
8. Renseignement de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que modifié.

1. **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LES COMPTES 2012.**

Monsieur Lauris Loat donne lecture du rapport de la Commission des finances.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2012 ainsi que le bilan au 31 décembre 2012 ? »

Résultat : les comptes 2012 sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée à la Municipalité, au Boursier et à la Commission des finances.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE RAPPORT DE GESTION 2012.

Monsieur Rémy Châtelain donne lecture du rapport de la Commission de gestion.

Le Président informe/précise, concernant la demande de la Commission de gestion d'être impliquée dans la renégociation du contrat relatif à la déchetterie, que celle-ci est active sur le rapport de gestion et, contrairement au Conseil National et du Grand Conseil, elle n'a pas la possibilité d'être une Commission de gestion permanente qui puisse se saisir des points qui lui paraissent tendancieux. Elle a toute l'attitude "d'interpeller" la Municipalité ou d'utiliser une "motion" pour demander à celle-ci de s'expliquer quand à sa gestion.

- Le Syndic, demande à intervenir sur un point : la police.
Suite à la question posée par la ComGest sur les délits et autres dommages sur la Commune de Lavigny, la Municipalité n'avait pas reçu le rapport y relatif. Dans le cas présent, les informations souhaitées ont été transmises après la séance. Ces informations sont à disposition sur le site internet www.police.vd.ch (onglet : statistique. Ci-joint docs pour infos).
- Monsieur Lauris Loat se réfère à la réponse de la Municipalité sur le point 1 du rapport, relatif à la déchetterie, dernier paragraphe et demande une explication. La Municipalité ne cesse de répéter que "l'on paie cher pour cause d'horaires étendus" et sur ce rapport il est écrit que "l'on paie cher car beaucoup de déchets mais que les horaires d'ouverture ne changeraient rien".
- Monsieur Christophe Hangartner, Municipal, fait un résumé sur l'ensemble du site de la déchetterie (v.doc ci-joint)
Il répond également aux questions de Madame Chantal Huber :
 1. Résidents de l'Institution : la facture Germanier a été retournée avec la mention "déduire les résidents". Une facture a été réglée pour un montant de CHF 104'000.00 correspondant au nombre d'habitants
 2. Evolution des coûts : le but du forfait mis en place était de simplifier le contrôle de pesage, facturation et gestion. Il n'y a pas de statistique précise sur la manière de gérer la déchetterie. Celle-ci a toujours fonctionné avec satisfaction, pas de surprise malgré les modifications survenues (augmentation du nombre d'habitants, changements de système liés aux taxes, aux nombres de passage, remplacement de benne par un Molok, etc.). Maintenant, c'est renégocié en fonction des derniers chiffres.
- Monsieur Pierre-Yves RoCHAT demande ce qui est advenu des montants indûment facturés par Germanier à la Commune. La facture incluait des résidents de l'Institution et ceci pendant plusieurs années pour un montant annuel de CHF 6'000.00

- Monsieur Christophe Hangartner répond qu'entre 2004 et 2008, l'entreprise Germanier a facturé CHF 90'000.00 malgré l'augmentation du nombre d'habitants. En 2008, il a envoyé une facture pour rétablir les comptes pour les quatre ans. Depuis, la déduction des résidents a toujours été faite.
- Monsieur Rémy Wulliens répond que dans les chiffres mentionnés dans le rapport de l'année précédente les résidents y sont inclus. Le contrat Germanier mentionnait CHF 127.00 par habitant pour la gestion de la déchetterie. En connaissant le nombre d'habitant de la commune multiplié par le montant, le total inscrit aux comptes montre que les résidents n'ont jamais été déduits. Pour 2012, la facture aurait dû présenter 810 habitants multipliés par CHF 127.00 et non 860 x 127.
Rappel : l'Institution gère et paie elle-même ses propres déchets.
- Monsieur Christophe Hangartner souligne que la facture 2012 a été retournée pour modification. Celle-ci est revenue avec les montants corrects
- Monsieur Rémy Wulliens demande à qui est facturé le montant de CHF 300.00 relatif à la location de l'Auberge et quel est le montant de la sous-location de l'appartement.
- Monsieur Christophe Hangartner répond que ledit montant est facturé à l'aubergiste et le prix de la sous-location s'élève à CHF 1'600.00.

La parole n'est plus demandée ; le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous le rapport de gestion 2012 tel que présenté et relevez-vous la commission de gestion de son mandat ? »

Résultat : le rapport de gestion 2012 est accepté à l'unanimité et la Commission de gestion est relevée de son mandat.

3. PREAVIS N° 2/2013 RELATIF A L'APPROBATION DES STATUTS DU SDIS "ETRAZ REGION"

Monsieur Bernard Rochat, Syndic, donne lecture du préavis susmentionné.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Laurent Zurflüh informe qu'il a participé à la réunion d'information. On ne peut dire que oui pour limiter les coûts communaux (à moins de trouver un généreux mécène). Il n'y a pas de choix. En conséquence, il demande s'il est possible de passer à son acceptation sans nommer de Commission.
- Le Syndic avise que le travail a été fait sous la nouvelle structure de la loi cantonale sur les Communes. Pour toutes associations régionales, dorénavant la Municipalité donnera un préavis qui sera transmis à une Commission qui se penchera sur celui-ci avant qu'il soit soumis au Conseil communal. Ce préavis sera déposé au Conseil, il y aura le rapport de la Commission mais il n'y aura pas d'intervention des Conseillers communaux. Sur la nouvelle loi sur les Communes, il n'est plus possible d'intervenir. Il informe qu'il restera des pompiers à Lavigny qui fait partie du DSIS Etraz Région . L'organisation se présente ainsi :
 - Il y a quatre DPS (détachement de premiers secours) dans le DSIS Etraz

- DAP (détachements d'appui), qui est aussi alarmé par la CTA (centre de traitement d'alerte). Le CTA a été mis en oeuvre et est exploité par l'Etablissement cantonal d'assurance VD. Le CTA est basé à Pully.
- DAPZ dont Lavigny / St.-Livres font partie.

Matériels et locaux restent tels quels le temps que s'organise la centralisation/répartition entre Aubonne, Rolle, Gimel.

- Monsieur Samuel Rossier demande si le Conseil peut appuyer la proposition de Monsieur Laurent Zurflüh.
- Le Président demande à l'Assemblée si elle souhaite se prononcer dès ce soir.
- Monsieur Willy Favre précise que pour adopter les statuts...il faut d'abord les consulter.

Le Président renseigne :

- Une Commission ad'hoc a été nommée en date du 10 avril 2013. Celle-ci a été invitée à Gimel en date du 25 avril pour assister à la présentation de ladite réforme "SDIS Etraz Région", d'où le rapport succinct et précis de Monsieur Zurflüh
Ci-après la liste des membres de ladite Commission:
M. Laurent Zurfluh, Président, Mme Georgeta Rossier, Messsieurs Agron Berisha, Christian Brocard et Denis Delapierre
- Le Syndic a travaillé au sein du COPIL
- Monsieur Stéphane Schmidt, commandant du SDIS peut aussi vous renseigner

Le Syndic précise que la Commission a reçu les statuts et souligne qu'il y a en haut de la page un tampon spécifiant que ceux-ci ont été contrôlés par le SÉCRI et l'ECA. Ayant travaillé dans le COPIL et avec les services de l'Etat de Vaud, s'il y a changement de juristes vous modifiez les statuts. Ces derniers, édités par l'Etat de Vaud, ont été envoyés à trois juristes différents et par trois fois il y a eu modification. Ces statuts sont officiels et ne peuvent être modifiés.

La parole n'est plus demandée ; le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous de vous prononcer ce soir sur le préavis n°2/2013 relatif à l'approbation des statuts du SDIS "Etraz Région" ? »

Résultat du vote : 20 OUI 0 NON 5 ABSTENTIONS

« Acceptez-vous les statuts SDIS" Etraz Région" ? »

Résultat du vote : 10 OUI 0 NON 15 ABSTENTIONS

Les statuts SDIS Etraz Région sont acceptés.

- Monsieur Christian Brocard demande s'il est possible d'obtenir les statuts, en prendre connaissance et ensuite passer au vote à la prochaine séance. En effet, des membres du Conseil se sont abstenus de voter sans connaissance de l'objet.
- Monsieur Rémy Wulliens constate dans le préavis présenté que l'approbation est demandée au Conseil... donc l'ensemble de ses Membres. Il estime qu'une personne devant prendre une décision, voter, doit le faire en connaissance de cause. Comment

voter sur un objet si celui-ci n'a pas été visualisé, si la plupart des membres du Conseil n'ont pas lu ledit document.

- Monsieur Lauris Loat se réfère au règlement du Conseil communal, page 17, Art.75. Il est écrit " En cas de votations à main levée ou à l'appel nominal, les abstentions n'entrent pas en considération pour l'établissement de la majorité."
- Le Syndic avise que chaque membre du Conseil recevra ce soir une copie des statuts à titre d'information.

4. **PREAVIS N° 3/2013 RELATIF AU PROJET DE CENTRE AQUATIQUE DE LA REGION MORGES**

Monsieur Claude Philipona, Municipal, donne lecture du préavis susmentionné.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Jörg Frischholz trouve le projet très sympathique. Un montant de CHF 9'940.00 est nécessaire pour participer à la constitution seule de la S.A. et il demande quel est le besoin réel, si un sondage au niveau de la population et des écoles a été fait et si celles-ci y porte un intérêt. On ne sait pas combien de Communes vont adhérer au projet.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond qu'il a eu étude de marché et de besoin au niveau global du district. Au niveau scolaire, il y a un intérêt. Cela permet de limiter les constructions de salles de gym. Les heures dédiées au sport en salle serait concentrées afin de se rendre à la piscine. Cette option a été discutée avec les directions des écoles afin d'avoir un autre type d'activité sportive.
- Monsieur Stéphane Schmidt demande si la Commune participe au financement de la piscine d'Aubonne.
- Le Syndic répond que la piscine d'Aubonne est du ressort de la Commune d'Aubonne.
- Monsieur Willy Favre explique que si on rentre dans ce développement régional, il y a possibilité aux Directions des écoles d'obtenir des périodes pour la natation et entrer celles-ci dans le programme scolaire.
- Monsieur Laurent Zurflüh trouve que l'on est en manque énorme d'installations sportives dans toute la région. L'offre n'est pas là pour l'instant mais le besoin se fait sentir.
- Madame Chantal Huber informe d'un projet de construction d'une école privée incluant une piscine à Etoy et demande si celle-ci serait ouverte à la population et aux écoles.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que c'est au stade d'une idée. Il n'y a rien de concret.

La parole n'est plus demandée, le Président demande à la Commission ad hoc de rapporter pour le prochain Conseil.

La Commission ad hoc est composée de Monsieur Jacques Bocherens, Président, Madame Martine Marguerat, Messieurs Agron Berisha, Jean-David Rossier, Stéphane Schmidt, en tant que membres.

5. **PREAVIS N° 4/2013 RELATIF A L'ELECTION COMPLEMENTAIRE D'UN(E) MUNICIPAL(E)**

Le Syndic prend la parole et rappelle que le Municipal et ami, Monsieur Marc Girard est décédé. Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se lever pour une minute de silence.

Concernant la demande de la Municipalité pour une élection complémentaire d'un-e Municipal-e, elle a été faite sous forme de préavis car le Conseil communal doit avaliser la demande d'effectuer ladite élection. L'élection complémentaire a été agendée le 22 septembre 2013.

Le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous de vous prononcer ce soir sur le préavis n°4/3013 relatif à l'élection complémentaire d'un-e Municipal-e ? »

Résultat du vote : OUI à l'unanimité

« Acceptez-vous la tenue de l'élection complémentaire d'un-e Municipal-e à l'occasion des votations du 22 septembre 2013 ? »

Résultat du vote : OU à l'unanimité

L'élection complémentaire d'un-e Municipal-e est acceptée.

6. **PREAVIS N° 5/2013 RELATIF A UNE AVANCE DE TRESORERIE POUR L'ETUDE DE FAISABILITE DU PPA RC30 NORD.**

Monsieur Claude Philipona, Municipal, donne lecture du préavis susmentionné.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Lauris Loat demande si les propriétaires engagés à financer rembourseront le montant de CHF 80'000.00 au cas où le PPA ne devait pas se réaliser.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond par l'affirmative. Il y a une clause explicite dans la convention. Le processus est contrôlé par le Canton. Il y a un bureau d'urbanisme et un autre de géomètre qui sont impliqués.
- Monsieur Claude Philipona répond à la question de Madame Chantal Huber. Les droits de construire octroyés aux propriétaires ne peuvent être retirés. Dans toutes les démarches effectuées auprès du Canton, celui-ci n'a jamais remis en question le fait de pouvoir utiliser cette zone. Par contre, autant le Canton que la Municipalité, ne sont d'accord de gaspiller cet espace...il faut une cohésion. Les aspects fonciers doivent être réglés. Ce n'est pas une obligation pour les propriétaires de valoriser leur terrain.
- Monsieur Laurent Zurflüh demande une estimation de temps pour le remboursement du montant.

- Monsieur Claude Philipona répond environ un an à un an et demi. Pas plus de deux ans.
- Madame Chantal Huber rappelle qu'il était prévu une augmentation d'impôts.
- Monsieur Claude Philipona répond qu'à la mi-septembre le Canton n'a pas encore envoyés les chiffres pour faire les budgets donc en juin...aucun décompte.

Le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous de vous prononcer ce soir sur le préavis n°5/3013 relatif à l'avance de trésorerie pour l'étude de faisabilité du PPA RC30 Nord ? »

Résultat du vote : 20 OUI 0 NON 5 ABSTENTIONS

« Acceptez-vous que la Municipalité effectue une avance de CHF 80'000.00 pour couvrir les frais engendrés par l'étude de faisabilité du PPA RC30 Nord ? »

Résultat du vote : 20 OUI 1 NON 4 ABSTENTIONS

Le Préavis n°5/2013 est acceptée.

7. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL

Le Président du Conseil, Monsieur Johann Girard, propose de passer à l'élection du Bureau et passe la parole à Monsieur Pierre-Yves Rochat, 1^{er} vice-Président, qui propose à Monsieur Johann Girard de bien vouloir prolonger son mandat.

Monsieur Johann Girard, passe la parole à Monsieur Stéphane Schmidt, 2^{ème} vice-Président, qui lui propose de prolonger son mandat.

Personne ne souhaitant se présenter, le Président est candidat

1/ Election du Président

Il demande donc au 1^{er} Vice-président de le remplacer le temps de l'élection. Monsieur Pierre-Yves Rochat préside la séance et propose de passer à son élection.

<u>Résultat de la votation</u> :	Bulletins délivrés	26		
	Bulletins rentrés	26		
	Bulletins valables	26	majorité absolue :	13
	Bulletins blancs		

Monsieur Johann GIRARD est élu Président du Conseil avec 24 voix.

Il remercie les Conseillers pour la confiance qui lui est accordée.

2/ Election du 1^{er} vice-Président :

Monsieur Pierre-Yves Rochat accepte de se représenter.

Il n'y a pas d'autres propositions.

<u>Résultat de la votation</u> :	Bulletins délivrés	26	
	Bulletins rentrés	26	
	Bulletins valables	26	majorité absolue : 12
	Bulletins blancs	3	

Monsieur Pierre-Yves Rochat est élu 1^{er} vice-Président avec 19 voix.

3/ Election du 2^{ème} vice-Président :

Monsieur Stéphane Schmidt ne souhaite pas se représenter.

Monsieur Norbert Buffat se présente.

Il n'y a pas d'autres propositions.

<u>Résultat de la votation</u> :	Bulletins délivrés	26	
	Bulletins rentrés	26	
	Bulletins valables	26	majorité absolue : 10
	Bulletins blancs	7	

Monsieur Norbert Buffat est élu 2^{ème} vice-Président avec 17 voix.

4/ Election des scrutateurs :

Monsieur Nicolas Dousse accepte de se représenter.

Monsieur Sylvain Patriarca accepte de se représenter.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Messieurs Nicolas Dousse et Sylvain Patriarca sont élu scrutateur avec 23 voix.

5/ Election des scrutateurs suppléants :

Monsieur Olivier Rochat accepte de se représenter.

Monsieur Laurent Bourgeois, absent, est proposé.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Messieurs Laurent Bourgeois et Olivier Rochat sont élu scrutateur avec 24 voix.

8. RENSEIGNEMENT DE LA MUNICIPALITE

- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, informe :
 - RC30 est terminée.
 - Bassin amortisseur "les Flumeaux" : la mise à l'enquête est prévue prochainement. Le préavis sera déposé au prochain conseil.
 - Rte. de Lavaux : elle sera fermée les deux premières semaines de septembre pour cause de travaux.

- Croisée et route de Saint-Livres : la mise à l'enquête a abouti sans opposition. Le choix de l'entreprise en génie civil est fait. Le montant approximatif des travaux s'élève à environ CHF 200'000 de moins que le montant prévu. N'ayant pas la totalité des chiffres, le préavis sera déposé au Conseil en septembre.
- Pétition Moulin Martinet : suite aux résultats des prises de mesure de vitesse, la Municipalité ne donne pas suite à la pétition.
- Monsieur Laurent Zurflüh propose d'officialiser la limite de vitesse à 30 km/h, puisque la majorité des automobilistes circulent déjà à cette vitesse sur ce chemin.
- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, estime que cela ne changera rien au comportement des gens. Il faut faire des démarches auprès du Canton pour officialiser par un panneau. C'est une route secondaire où les piétons doivent être attentifs.
- Monsieur Rémy Wulliens explique que pour mettre une zone 30 km/h, une étude doit être faite selon la législation en vigueur. Suite aux chiffres transmis par la Municipalité, le service des routes ne rentrera pas en matière.
- Monsieur Jacques Bocherens pense que l'on peut toujours faire mieux. Il existe des gendarmes couchés et autres. La zone 30 km/h ne sert à rien...exemple la route dans le village. Un projet peut être réalisable en mettant du côté droite (en descendant) des zones parcages et le trottoir à gauche ; et une priorité de droite pour les petits chemins sortant sur le Moulin Martinet.
- Monsieur Bernard Rochat informe que le 1^{er} août se déroulera le 31 juillet. L'exécutif prépare les festivités...et un Membre du Conseil communal est sollicité pour le discours officiel.
Concernant la déchetterie, il y a une recrudescence des odeurs dues à des problèmes avec la pompe de la halle de presse qui a perturbé la gestion de la ventilation et du traitement de l'air. Ils sont en attente de la pièce pour la réparation...
Il remercie vivement Monsieur Jacques Bocherens et son épouse pour la magnifique organisation de la sortie des Autorités communales. La journée était magnifique sur le lac, à voguer sur "La Vaudoise" avec "Les Pirates d'Ouchy" et les participants (tant pis pour les absents) ont eu énormément de plaisir.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au point suivant.

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le Président remercie également "Boboche" et son épouse.

Il remarque qu'il y a eu des bulletins d'inscription envoyés et non retournés. Par respect pour les organisateurs, il serait agréable de recevoir en retour le bulletin... que la réponse soit affirmative ou négative.

La sortie du Conseil n'est pas systématique. Si vous souhaitez faire une escapade l'année prochaine, les propositions sont les bienvenues.

Il informe qu'une nouvelle mouture du règlement communal est en préparation. Avec Monsieur Pierre-Yves Rochat, vice-Président, ils sont allés à Apples pour une séance d'information. A partir du 1^{er} juillet 2013, une nouvelle Loi sur les Communes rentre en vigueur et rend notre règlement actuel caduc. Courant septembre, les Membres du Bureau devraient se rencontrer.

- Monsieur Jacques Bocherens propose d'agender la prochaine sortie en semaine si cela convient mieux, ceci au vu du peu de participants inscrits à cette dernière sortie.
- Monsieur Samuel Rossier remarque qu'il a reçu la convocation et les documents annexes par e-mail et ensuite par courrier. Il demande de choisir l'une ou l'autre méthode.
Concernant le chemin du Moulin de Lavaux il demande s'il est prévu un caniveau pour mettre sous terre le drainage. Au vu que la route va être refaite autant profiter de faire le nécessaire.
- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, répond que ce n'est pas prévu. La rigole va rester car le budget ne le permet pas. il faut faire une tranchée du haut du chemin jusqu'en bas. Ensuite, les drainages n'ont pas été autorisés et si cela se fait se sera aux frais des propriétaires. Si la Commune entame les démarches se sera hors budget.

Le Président répond concernant les convocations par courriel ou par envoi postal. La nouvelle loi des Communes laisse plus de marge et dans un proche avenir vous recevrez la convocation par courrier et les documents y relatifs par courriel.

La parole n'est plus demandée, le Président du Conseil remercie chacune et chacun de sa présence et de son attention. Il indique que la prochaine séance aura lieu le 25 septembre 2013 à 20H15.

Il clôt la séance à 22H58